

COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

En 2007, le Comité de gestion a institué en son sein :

- un Comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise;
- un Comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.